



L'an deux mille vingt et un le 29 du mois d'avril, s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30 après convocation légale du 22 avril, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS.

Présents : M. LAURENT Stéphane – M. BARTHELEMEY Philippe – M. RAKOTONDRAMANITRA Haja – Mme MOUGEOT Colette – M. VOINSON Philippe – Mme FRANCOIS Valérie – M. FAUCHEUR Dominique – Mme SCHEFFLER Véronique – M. FEGER Serge – M. GUEZET Philippe – Mme MARCHAL Astrid – Mme CHERY Chantal – M. GAY Gérard – M. THOMAS Claude – Mme KLINGELSCMITT Agnès- M. FAGOT REVURAT Yannick – M. MEVELLEC Mickaël – M. L'HUILIER Nicolas

M. BECKER Bernard – M. DIEDLER Franck – M. CHANE Alain – M. CAPS Antony – M. LE GUERNIGOU Nicolas – M. BASTIEN Claude – Mme ROJAS Magali – M. MATHIEU Denis- M. BAUDOIN Cédric – Mme HUART Sonia

Procurations : M. ORY Denis à Mme CHERY Chantal – M. HOLZER Alain à M. Claude THOMAS – Mme JELEN Nelly à M. CAPS Antony – M. MOUGINET Dominique à M. CHANE Alain

Excusé : M. JOLY Philippe – Mme LORETTE Delphine - M. BRIDARD Franck

Secrétaire de séance : M. FEGER Serge

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 55

Présents : 28

Pouvoirs : 4

Excusés : 3

Votants : 32

Date d'affichage : le 5 mai 2021

SUFFRAGE EXPRIME :

Pour : 31

Contre :

Absentions : 1

CT/PR

01/29/04/2021

GEMAPI

**Adoption de la proposition de statuts de fusion des trois syndicats de rivières
Présents sur le bassin versant de la Seille**

Philippe VOINSON, vice-président en charge de l'eau, de l'assainissement et de la GemAPI, rappelle que par délibération du 17 octobre 2019, le comité syndical du SYMSEILLE MEDIAN a décidé d'enclencher une procédure de fusion des trois syndicats de rivière présents sur le bassin de la Seille :

- SYMSEILLE Amont
- SYMSEILLE Médian
- SYMSEILLE Aval

Conscient des responsabilités et des enjeux liés à l'exercice de la GemAPI, un travail commun d'harmonisation de leurs statuts respectifs a été réalisé.

Le projet de statuts est désormais finalisé et a fait l'objet d'un arrêté de la préfecture de Meurthe et Moselle.

Les trois syndicats ont anticipé la gouvernance du nouveau syndicat, la représentation de ses membres et le montant des ressources nécessaires à la réalisation des programmes de travaux.

Pour permettre une gestion globale à l'échelle du bassin versant, les 3 syndicats de la Seille ont décidé de fusionner et d'affirmer une solidarité de bassin.

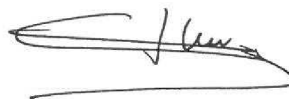
Cette fusion consiste à reprendre au sein de la nouvelle structure les 3 périmètres d'action tels que précisé dans l'arrêté préfectoral du 9 février 2021.

Ce nouveau syndicat a aussi pour objectif de rationaliser les frais de structure et mutualiser fonctionnement et investissement.

Attaché à conserver de la proximité avec les différents acteurs de terrain et promouvoir leur participation, le nouveau syndicat prévoit aussi dans ses statuts, la mise en place d'un comité technique, composé d'élus communaux, ou de toute personne ayant compétence ou qualité pour donner un avis sur les programmes de travaux en cours.

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré à, 31 pour – 1 abstention

- **Approuve** l'arrêté inter préfectoral du 9 février 2021 fixant le périmètre du syndicat mixte issu de la fusion du Syndicat Mixte de la Seille Amont, du Syndicat Mixte de la Seille Médian et du Syndicat Mixte de la Seille Aval, ainsi que les statuts qui y sont annexés.



Claude THOMAS

CLAUDE THOMAS
2021.05.05 11:49:55 +0200
Ref:20210504_171202_1-1-O
Signature numérique
le Président